

Quiberon, le 18 mars 2015

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2015.

DESTINATAIRES

M. Bernard HILLIET, Maire	M. MARCHETTI, DGS
M. Roland LE GUENNEC, Maire-Adjoint	Aérodrome
Mme Marie-Eliane ROZO, Maire-Adjointe	Communication
M. Mamadou DANTE, Maire-Adjoint	Comptabilité
Mme Marie-Thérèse LE GAC, Maire-Adjointe	Criée
M. Jean-Luc GAGNEROT, Maire-Adjoint	Enfance Jeunesse
Mme Sérine BARBIN, Maire-Adjointe	Médiathèque
M. Serge BROSOLO, Maire-Adjoint	Multi-Accueil
Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale	Pôle Population
M. Roland ROZO, Conseiller Municipal	Pôle social
Mme Maryvonne CORRIGNAN, Maire-Adjointe	Police municipale
Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère Municipale	Ressources Humaines
M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal	Services Techniques
Mme Delphine LEVIEIL OGER, Conseillère Municipale	Urbanisme
M. Jacques VERMILLARD, Conseiller Municipal	Centre Technique Municipal
Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale	
M. Gilles VASSEUR, Conseiller Municipal délégué	Dossier
Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale	Presse
M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal	Affichage
Mme Marie-Laure LALOUE, Conseillère Municipale	
M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal	
M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal	
Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale	
M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal	
Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale	
M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal	
Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale	
M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal	
Mme Nadège BOIXEL-FREDET, Conseillère Municipale	

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2015

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, le 16 mars 2015, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Bernard HILLIET, Maire.

Étaient présents : M. HILLIET, Maire, M. LE GUENNEC, Mme ROZO, M. DANTE, Mme LE GAC, M. GAGNEROT, Mme BARBIN, M. BROSOLO, Maire-Adjoints, M. ROZO, Mme CORRIGNAN, Conseillers Municipaux Délégués, Mme TESSIER, Mme LASSERON, M. GODIN, Mme COURDJIAN-MOISSON, M. VASSEUR, M. LE FLOCH, M. ROUMY, M. BELZ, M. VERMILLARD, Mme BOSSARD, Mme POUILLET, M. LEROY, Mme BOIXEL-FREDET, Mme LEVIEIL-OGER, Mme DREANO, Mme LALOUE, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Mme DELAUNAY par Mme BOSSARD - M. LE ROUX par M. BELZ - M. QUENDO par Mme POUILLET .

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Madame LASSERON a été élu secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et installe M. Stéphane ROUMY comme nouveau Conseiller Municipal.

M. Le Maire passe la parole à M. BROSOLO qui introduit le Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

1°) Débat d'Orientations Budgétaires

Débat d'Orientations Budgétaires

Résultats 2014

Il sera fait la présentation du contexte dans lequel se situent les perspectives financières de la Commune tant d'un point de vue national que local pour ensuite aborder le bilan de l'année 2014 afin d'envisager les orientations budgétaires.

I- Le contexte national

On constate au niveau national une érosion de l'autofinancement des collectivités territoriales : pour la troisième année consécutive, leur épargne brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) diminuerait. En 2014, la baisse serait de 5,6%.

Cette contraction de l'épargne brute résulte principalement de recettes courantes atones en 2014 (+ 1,2 %). Elles cumulent les effets de la première baisse des dotations de l'État (- 1,5 milliard d'euros) et d'une faible croissance des recettes fiscales. L'assiette fiscale des contributions directes croît en effet moins que les années précédentes, et diminue même pour la CVAE, tandis que le levier fiscal n'est pas ou peu actionné.

Les dépenses de gestion ont eu un rythme de progression (+ 2,9 % en 2014) qui décélère depuis trois ans. Cependant, la maîtrise de certaines dépenses de fonctionnement demande plus de temps et la plupart d'entre elles ne peuvent être reportées ou supprimées car elles concernent des piliers de l'action publique locale (éducation, action sociale, transports, gestion de l'eau ou des déchets...). En 2014, leur progression est portée par une croissance toujours marquée des prestations sociales et des frais de personnel dont les hausses sont en partie dues à des mesures imposées.

La baisse des dotations va s'accroître et les recettes fiscales ne retrouveront un réel dynamisme qu'à la faveur d'une amélioration de la conjoncture économique. Par ailleurs, les efforts amorcés sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuivront mais nécessiteront du temps.

II- Le contexte local

Selon les chiffres transmis par l'État, la dotation globale forfaitaire versée à la Commune va baisser de façon sensible.

Ainsi, dès 2015, la baisse des dotations sera de 288 313 € pour atteindre 696 130 € en 2017. Il s'agit là de sommes traduisant des flux, en stock (la perte déjà cumulée à laquelle s'ajoute celle de l'année considérée) on arrive à un manque à gagner de 2 553 520 € entre 2013 et 2017 soit l'équivalent de plus d'une année de dotation en 5 ans.

A cette perte de recettes s'ajoute le risque d'aggravation des charges dues au titre de l'emprunt structuré DEXIA. Cela pourrait impacter négativement les charges de la Commune (remboursement des intérêts) à hauteur de 300 000 voire 400 000 € par rapport à 2014.

La structuration en recettes de la section de fonctionnement et sa dynamique laisse toutefois des marges de manoeuvre appréciables comme support à différentes actions et politiques publiques.

III- Les résultats 2014

L'exécution budgétaire en section de fonctionnement pour 2014 a permis de dégager **2 893 995 €** de capacité d'autofinancement brute.

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

Si l'on déduit les annuités de la dette on obtient une C.A.F. nette de **2 581 551 €**.

La section d'investissement, quant à elle, dégage un excédent de **3 126 518 €** dans la mesure où la Commune a encaissé 8 433 893 € de recettes et dépensé 5 307 374 €.

Au total, les résultats du compte administratif 2014 s'établissent à **5 300 713 €** d'excédents sans compter les résultats de l'année antérieure.

Les principaux ratios budgétaires nous enseignent que les charges de personnels représentent 49,93% des dépenses de fonctionnement et les charges financières 5,38%.

Par ailleurs la totalité des investissements ont été financés sans emprunt en 2014.

Enfin, il faudrait 1,58 années à QUIBERON pour rembourser sa dette si la totalité de sa CAF y était affecté, ce qui est un excellent ratio étant considéré que la zone de vigilance se situe entre 10 et 15 ans. Ceci à est relativiser compte tenu de l'emprunt structuré et du montant exorbitant des IRA.

IV- Les orientations budgétaires

Les orientations budgétaires seront naturellement conditionnées par les objectifs que la municipalité s'est assignés.

Quiberon est une station classée de tourisme. C'est pour cette raison qu'une part significative de ses revenus provient de l'activité touristique. Par ailleurs, l'activité directe et induite du port de pêche doit également être prise en compte. En effet, outre qu'elle donne toute sa spécificité à notre Station, la pêche est génératrice d'emplois (100 au minimum) et pourrait être une opportunité à imaginer pour demain si des passerelles avec le tourisme étaient jetées. Enfin, l'économie résidentielle représente une part non négligeable de l'économie locale qu'il faut intégrer dans notre politique.

Concernant les activités touristiques, elles s'exercent aujourd'hui dans un contexte marqué par une concurrence de plus en plus vive et par des évolutions fortes et régulières. Ainsi, le mode de fréquentation a changé comme le montre la saison dernière. En effet, pour l'année 2014 par exemple, il n'y a pas eu de pic de fréquentation comme les années précédentes. Le flux touristique estival a commencé en fin de première semaine d'août pour se terminer aux alentours du 23 août et le mois de juillet n'a pas été concerné par cette fréquentation traditionnellement forte. En revanche la fréquentation hors saison a été plus forte que d'habitude. En avril, septembre, à Noël ou encore en février 2015, nos visiteurs ont été nombreux. Les pics de fréquentation s'érodent pour laisser la place à une fréquentation plus étalée sur l'année. Au-delà du changement de comportement, c'est

aussi en raison des animations que la fréquentation peut être améliorée hors saison à l'instar de ce qui a été fait sur Noël 2014.

Par ailleurs, il faut noter que certains secteurs économiques majeurs connaissent des difficultés importantes comme la restauration, l'hôtellerie ou le prêt à porter.

Il est donc crucial que la Ville soigne son image et son caractère attractif, notamment à travers ses animations.

Concernant son image, la Ville doit s'attacher à offrir un cadre de vie de qualité (accueil, environnement, embellissement, propreté et sécurité) et mettre en place un événement phare qui participe à sa construction identitaire.

Valoriser l'image de la Ville implique également de maintenir à niveau l'ensemble de nos infrastructures (voirie et bâtiments) mais aussi d'offrir à la population permanente des équipements propres à la retenir sur le territoire que ce soit dans le domaine éducatif, sportif, culturel et social.

Il convient d'être vigilant sur la bonne santé des structures génératrices de flux économiques (commerces, ports, Espace Louison Bobet par exemple) mais également d'être attentif aux besoins de la population dans le domaine du logement et de l'emploi, en particulier celui des jeunes.

Enfin, les modalités de déplacement doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie pour déboucher sur des solutions pratiques et écologique en direction de nos habitants et nos visiteurs. L'intercommunalité est un partenaire incontournable en ce domaine.

En synthèse, il faut que la Ville puisse offrir à sa population les prestations qui répondent à son attente afin de maintenir et développer une dynamique de vie à l'année et de fréquentation touristique renouvelée.

Les orientations budgétaires devront permettre de financer l'ensemble des actions propres à servir l'image de la Ville et à développer son animation dans un contexte budgétaire contraint.

Ainsi, la baisse des dotations de l'État implique de maîtriser les dépenses de fonctionnement ce qui passe par une rationalisation du fonctionnement des services dans le cadre nouveau de l'intercommunalité et par la recherche d'autres recettes non fiscales (occupation du domaine public, services, prestations). Notre engagement de non augmentation des impôts doit être respecté.

L'emprunt structuré DEXIA et le contentieux en cours à son sujet introduisent une incertitude de l'ordre de 400 000 € de dépenses supplémentaires par an, soit 3,3 % des recettes de fonctionnement (base compte administratif 2014). En cas d'issue favorable du litige, des réattributions de ressources viendraient renforcer la politique décrite supra. A défaut, le budget resterait néanmoins maîtrisé.

Les investissements se poursuivraient à hauteur de 3 millions d'euros annuels en moyenne.

M. HILLIET comme **M. BROSOLO** considèrent que la situation financière n'est pas mauvaise mais qu'elle n'est pas optimale. **M. HILLIET** précise que malgré ces recettes en baisse, il convient de continuer à investir pour répondre aux attentes de la population permanente ainsi que de nos visiteurs.

M. HILLIET souhaite afficher cinq priorités :

- 1) **Dynamiser l'habitat,**
- 2) **Améliorer les services dans le domaine éducatif (classe Passerelle) sportif, culturel, social (Maison de Santé) et de la sécurité.**
- 3) **Générer de l'emploi et donc, développer les activités économiques (Port de Pêche), mais aussi les activités touristiques pour lesquelles il faut se mettre à niveau, prendre en compte les évolutions et s'adapter aux nouvelles attentes. Il faut également générer des flux de clients, embellir la ville et l'animer.**
- 4) **Préserver notre environnement (Grand Site Dunaire, requalification de la décharge de Kerniscob).**
- 5) **Maintenir à niveau l'ensemble de nos infra-structures et de nos bâtiments**

communaux.

M. LEROY déclare qu'il est heureux qu'il y ait eu un complément d'informations dans ce Débat d'Orientations Budgétaires comme il en avait fait la demande lors de la commission Finances.

Toutefois, il fait observer que ne figurent pas dans ce Débat d'Orientations Budgétaires :

- 1) la nécessité de la présence de la fibre optique,
- 2) une réflexion sur les transitions douces, qu'elles soient piétonnes ou cyclistes,
- 3) une réflexion sur les relations Ville/Intercommunalité et les interactions entre elles.

Il n'y a pas selon lui de projet aujourd'hui au niveau intercommunal.

M. HILLIET répond qu'il est entièrement d'accord sur l'importance à accorder à la fibre optique, mais que la commune ne dispose pas en l'espèce de marche de manœuvre, et qu'il a de façon incessante et régulière relancé AQTA et la Région pour qu'on aboutisse sur ce dossier, en vain à ce jour.

Concernant l'intercommunalité, M. HILLIET souhaite apporter deux informations : pour lui, AQTA n'a qu'un an, elle n'est pas encore à sa pleine puissance. Il précise y être très souvent en tant que vice-président, ce qui est très important pour Quiberon. Deuxièmement, il informe le Conseil Municipal qu'il y aura bientôt une information d'AQTA à destination des Conseils via son Président ici, à Quiberon.

Le Conseil Municipal dit avoir débattu des Orientations Budgétaires 2015.

2°) Compte Administratif 2014

M. BROSOLO fait état des comptes administratifs 2014. Concernant le Budget Principal, il présente les dépenses et recettes significatives :

Investissement Commune 5 307 K €

<u>Principales dépenses</u>		Recettes		
capital emprunt	324	Résultats 1068	6 300	
terrains	433	FCTVA	900 000	
Tracto-pelle	107	TVA	170	
maison des associations	864	Amortissements	800	
CTM	1 000	Subvention	215	
Travaux Verdun/Hoche	1 000			
Éclairage	700			
Eclairage Chanard	142			
Fonctionnement		Dépenses		
13 929		11 755 K €		
<u>Principales recettes</u>	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 590	Charges générales Personnel	2 500 4 500
M. Impôts et taxes 500	8315 Impôts locaux	3 244	Gestion courante	1
	AQTA	2 948	Financières	500
	Stationnement	127	Amortissements	800
	Taxe/ Electricité	277	FNGIR	1 933
	Taxe séjour	405		
	Casino	484	Peu d'augmentation par rapport à 2014	
	Points de mutation	561	2%	
			charges financières Dexia	

Dotations	2933	DGF	2 338
		Autres ressources	419
Produits Gestion courante	790	Immeubles	205
		Excédents	
		Budgets annexes	541
Produits exceptionnels	150		

Concernant les budgets annexes, il distingue les résultats économiques de l'activité concernée des résultats comptables.

En effet, une somme non négligeable des budgets annexes est transférée vers le budget principal. Ainsi, pour le budget des campings, le résultat économique est de 265 929,59 € alors que le résultat comptable est de 85 829,19 €. Pour le budget des parkings, le résultat économique est de 131 435,97 € alors que le résultat comptable est de 94 406,16 €.

Concernant l'aérodrome, M. HILLIET fait préciser que les 420 000 € de déficit 2014 sont des pertes cumulées, et que les – 41 000 € de déficit 2014 sur le fonctionnement sont dûs pour une part à des travaux de réfection de bâtiments pour 15 000 €, et si l'on enlève l'amortissement qui représente 22 000 €, le déficit s'établit à environ 4 000 €.

L'objectif est donc en 2015 d'arriver complètement au petit équilibre.

M.HILLIET passe la présidence à M. BROSOLO et quitte la salle.

Il est procédé à l'adoption des Comptes Administratifs à l'unanimité.

M. HILLIET réintègre le Conseil Municipal.

3°) Comptes de Gestion du Trésorier Principal

Les écritures des comptes de gestion 2014 du trésorier principal sont conformes aux comptes administratifs 2014.

Les comptes de gestion du trésorier principal sont adoptés à l'unanimité.

4°) Affectation du résultat du Compte Administratif 2014

Les résultats du compte administratif 2014 se présentent ainsi :

Résultats du compte administratif du budget principal de la Ville :

- capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 3 008 039,98 €
- besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

L'affectation du résultat pourrait se faire à raison de :

- 2 509 570,00 € en financement de la section d'investissement (compte 10688).
- 498 469,98 € en excédent de fonctionnement reporté (compte OO2).

Résultats du compte administratif du budget annexe mouillages :

- capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 7 688,09 €
- besoin de financement de la section d'investissement : 4 455,01 €

L'affectation du résultat pourrait se faire à raison de :

- 4 455,01 € en financement de la section d'investissement (compte 10688)
- 3 233,08 € en excédent de fonctionnement reporté (compte OO2).

Adopté à l'unanimité.

5°) Mise sous pli des différentes élections – Modalités de rémunération des personnes commissionnées

M. BROSOLO explique que lors des différentes élections, dès lors qu'une propagande doit être mise sous pli, celle-ci peut être effectuée par des personnes commissionnées par la Ville qu'il convient de rémunérer.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer la rémunération qui sera payée à ces dernières. Il est proposé de fixer cet émoluments à hauteur de la dotation versée par les services de l'État.

En effet, l'Etat, pour chaque élection, procède au remboursement des communes selon un barème qu'il détermine lui-même.

Fixer à l'avance le principe que la rémunération des agents commissionnés sera strictement corrélée au barème de l'Etat permet d'obtenir une délibération générique dispensant le conseil municipal de statuer à chaque élection sur la même question, et l'assure que les rémunérations versées ne pourront jamais être supérieures aux sommes versées par l'Etat sauf à délibérer à nouveau de façon expresse.

M. LEROY est favorable sur le fonds à la démarche, mais sur la forme aurait souhaité qu'à l'avenir on puisse penser aux personnes privées d'emploi ou aux étudiants, ce qui leur permettrait de bénéficier d'un revenu complémentaire.

M. HILLIET lui répond que cela a été envisagé, mais que ce travail qui paraît anodin, est un travail difficile, et d'autant plus qu'au second tour, les agents n'auront que 24 heures pour effectuer la mise sous pli, ce qui les fera certainement terminer aux alentours de deux heures du matin.

L'organisation retenue donne deux garanties : d'une part, cela se fera correctement, et d'autre part, cela sera fait dans les temps.

M. LE GUENNEC ajoute que concernant les étudiants, il aurait été impossible pour eux d'être présents en semaine.

Adopté à l'unanimité.

6°) Subventions 2015 aux associations patriotiques et aux associations diverses

Monsieur BROSOLO présente les différentes propositions :

Associations patriotiques

2015

A.M.M.A.C.	150,00 €
A.O.O.M.M	150,00 €
Section Officiers Mariniers de la Presqu'île	150,00 €
U.F.A.C	150,00 €
F.N.A.C.A.	150,00 €
Comité d'entente (cérémonie du 11 novembre)	668,00 €
Le souvenir français	80,00 €

Associations diverses

2015

Comice agricole	887,00 €
Pensionnés de la Marine Marchande	150,00 €
L'Agapanthe	1200,00 €
SNSM	5000,00 €
Ecole du chat de Quiberon	150,00 €

Nouvelles demandes

Bretagne Vivante SEPNB	0,00 €
Eau et Rivières de Bretagne	0,00 €
Groupe de Valorisation de l'Agriculture de la terre aux Iles	0,00 €
Syndicat CGT des Personnels Territoriaux Actifs et Retraités du Pays d'Auray	0,00 €
Union des sapeurs pompiers du Morbihan	0,00 €

M. LEROY déclare qu'il est regrettable que l'on ait pas pu mettre en place le document de critères d'attribution travaillé en commission. Il dit avoir bien noté que sur le prochain exercice, il y a un engagement à le faire.

M. HILLIET lui répond qu'effectivement c'est très important, et que c'est dans notre intention de le faire.

Adopté à la majorité, deux abstentions (M. LEROY, Mme BOIXEL-FREDET).

7°) Demande de subvention projet de classe passerelle.

M. BROSOLO explique que Le dispositif passerelle est une réponse aux constats suivant tirés du

diagnostic du territoire :

- Le manque de place au multi-accueil
- L'accueil scolaire des plus petits est inadapté (liste d'attente et classe en surnombre)

La mise en œuvre du projet passerelle s'appuie sur des textes d'orientation à l'échelle nationale et départementale, des conventions à l'échelle locale qui légitiment les projets, accompagnent leur développement et en assurent la pérennité.

Le dispositif Passerelle prend comme référence :

- La Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 de l'Education Nationale dans le cadre de la refondation de l'école
- La Circulaire CNAF 2014-014 du 16-04-2014 de la CNAF sur l'Accompagnement des besoins spécifiques par la mise en œuvre du fonds « publics et territoires

Un projet passerelle désigne un dispositif partenarial, interinstitutionnel et pluridisciplinaire qui facilite l'accompagnement de l'enfant de 2 à 3 ans en milieu collectif, en associant les parents dans la découverte de ce nouvel espace d'accueil. Dispositif innovant et lien entre le multi-accueil et l'école, c'est un lieu qui a été créé en partenariat avec l'Education Nationale, la CAF, l'enseignement catholique, la PMI et la collectivité.

Ce lieu passerelle sera situé à côté du multi accueil, calqué sur ses jours d'ouverture et ses horaires. Le lieu accueillera un petit groupe d'enfants. Cette structure éducative permet aux enfants du territoire d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être tant au niveau pédagogique que social. Il sera animé par des professionnels de la petite enfance et un enseignant sur les temps scolaire.

Ce projet classe Passerelle (189 000€) s'accompagne d'une modification et d'une adaptation du bâtiment afin d'y recevoir les services de la PMI (69 000 €).

Il est proposé de solliciter une subvention pour la réalisation des travaux qui s'élèvent à 258 000 € HT (189 000 HT classe Passerelle ; 69 000 € HT PMI) à l'ensemble des partenaires, à savoir l'État, le Département du Morbihan et la Caisse d'Allocations Familiales.

M. HILLIET précise que le financement de la commune pour ce projet serait à hauteur de 38% si tous les partenaires sollicités participaient à la hauteur de ce qui leur est demandé.

Adopté à l'unanimité

8°) Demande d'autorisation d'extension et de subvention du système de vidéo-protection au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

M. BROSOLO poursuit en expliquant que la Commune a procédé en 2012 à l'installation d'un système de vidéo-protection pour la surveillance de la voie publique aux abords de l'Hôtel de Ville et du jardin public de Bréatinio .

Il est envisagé d'étendre le périmètre de vidéo protection actuel et d'intégrer :

- la place du Varquez et le parking derrière la mairie,
- le secteur de Port-Maria avec la promenade de la Plage, le quai de Belle-Ile, le quai de l'Océan, la rue de Port-Maria et la place de la République ;
- le boulevard Chanard,
- le secteur de la piscine et du gymnase,
- le haut du bourg avec le haut de la rue de Verdun, la place de la Duchesse Anne ainsi que le carrefour devant l'église.

Une réunion avec la Gendarmerie et le référent de sécurité de la Préfecture a été organisée le 5 janvier 2015 et a permis de déterminer l'implantation des caméras. L'installation définitive porterait sur 18 caméras. Le coût du projet est estimé à 150 000 € TTC (110 000 € TTC acquisition de matériel ; 40 000 TTC travaux).

Il est envisagé de solliciter une autorisation d'extension et une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

M. LEROY considère que la vidéo-surveillance sur les bâtiments communaux est justifiée. En revanche, la généraliser de cette façon sur l'espace public est disproportionné par rapport au niveau de délinquance constaté.

M. LE GUENNEC répond que le choix d'étendre la vidéo-surveillance s'est fait en concertation avec la Gendarmerie Nationale, qui est la mieux placée en la matière, rejointe sur ce point par le référent sécurité de la Préfecture, ce qui prouve que ce projet n'est pas une simple vue d'esprit de la municipalité, mais bien un projet réfléchi avec des personnes dont c'est le métier.

Adopté à la majorité, deux votes contre (M. LEROY, Mme BOIXEL-FREDET)

9°) Demande de remise de pénalités pour le retard de paiement des taxes d'urbanisme

M. BROSOLO déclare qu'un permis de construire a été accordé à la SCCV LE COUREAU pour la construction d'un ensemble immobilier au 9 rue de Verdun. Le montant des taxes d'urbanisme s'élevait à la somme de 205 200,00 € avec une date d'échéance au 20/02/2010.

Confronté à des difficultés financières suite à la crise immobilière, ce contribuable a honoré sa dette le 28/11/2014. Suite à ce retard, un montant de 25 589 € est dû au titre des intérêts et majoration.

La SCCV LE COUREAU demande une remise gracieuse de pénalités.

Avis défavorable à la demande de remise de pénalités adopté à l'unanimité

M.HILLIET passe la parole à Madame BOSSARD.

10°) Régularisation foncière – Cession du Département à la commune – rue des Feux Follets.

Madame Bossard explique que par courrier en date du 11/08/2014, le Département du Morbihan a informé la commune qu'une partie de la parcelle cadastrée AM n°369 (906 m², rue des feux follets) lui appartenant, constituait une emprise de chaussée du Domaine Public communal.

Un document d'arpentage a donc été dressé par géomètre afin de définir l'emprise de cette parcelle à rétrocéder à la commune. Cette parcelle, nouvellement cadastrée, AM n°1124 pour 61 m², issue de la parcelle AM n° 369, sera cédée gratuitement par le Département à la commune. Le Département propose d'établir la régularisation par un acte administratif établi par leurs services, sans frais pour la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette cession gratuite du Département à la Commune et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Adopté à l'unanimité

M. HILLIET donne la parole à M. VASSEUR

11°) Création de deux postes d'agent de distribution des supports de communication

M. VASSEUR explique que actuellement, on constate que beaucoup de résidents de la commune ne reçoivent pas les supports réalisés par le service communication. En effet, l'entreprise qui assure la distribution de ces derniers ne passe pas dans tous les quartiers.

Afin de pallier cet état de fait, il est proposé de recruter ponctuellement deux personnes à temps complet, sur une semaine pour effectuer cette mission. De plus, le coût sera moindre que celui de l'entreprise distributrice (1160 € contre 1200 € pour un seul support).

Adopté à l'unanimité.

12°) Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

M. HILLIET déclare que la démission d'un adjoint est adressée au Préfet (article L2122-15 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé, même verbalement.

Madame Danielle MICHEL, 5ème adjointe au maire dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 5 avril 2014, a présenté sa démission desdites fonctions à Monsieur le Préfet du Morbihan par lettre en date du 3 février 2015, démission acceptée et communiquée à l'intéressée par lettre en date du 12 février 2015.

M. HILLIET propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au 8ème rang et nomme deux assesseurs : Sylvie BOSSARD et Roland LE GUENNEC.

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs et nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 11 + 1

Ont obtenu : Mme CORRIGNAN : 21 voix

M. LEROY : 1 voix

13°) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. HILLIET propose ensuite la modification du règlement intérieur du conseil municipal et explique que la démission de madame Michel est l'occasion de redéfinir et préciser le domaine d'intervention des commissions municipales.

Dans cette perspective, il est proposé de modifier les intitulés de la façon suivante :

- La commission Politique Sportive et Éducative devient la commission Politique Sportive
- La commission Petite enfance - Affaires scolaires devient la commission Politique Éducative - Affaires scolaires
- La commission Participation citoyenne devient la commission Participation citoyenne - Communication
- La commission Travaux – Sécurité devient la commission Travaux – Sécurité – Ressources Humaines

Par ailleurs, il est proposé de permettre à la nouvelle commission Participation citoyenne -

Communication d'avoir 2 vice-présidents au lieu d'1 actuellement.

Le règlement intérieur serait ainsi modifié sur ces cinq points.

**Madame DREANO demande ce que ça change, est-ce la répartition dans les commissions ?
M. HILLIET lui répond par l'affirmative.**

M. LEROY demande quelle est la nouvelle répartition entre les adjoints. M. HILLIET lui répond que c'est de la compétence du maire et que le conseil municipal sera informé prochainement.

Adopté à la majorité (deux absentions, M. LEROY et Mme BOIXEL-FREDET)

La séance est levée.

Le Maire,

Bernard HILLIET